



Berne, le 6 mai 2009

Destinataires:

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux concernés

**Loi fédérale sur l'achat de marchandises dans les boutiques hors taxes des aéroports:
ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le 6 mai 2009, le Conseil fédéral a chargé le DFF de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés.

Indication du délai de la consultation: **6 septembre 2009**

Suite à l'acceptation de la motion Kaufmann (06.3211 du 11.05.2006) par le Parlement, le Conseil fédéral est chargé d'élaborer des dispositions légales permettant de ne plus limiter la vente de marchandises en franchise dans les boutiques hors taxes aux passagers s'envolant à destination de l'étranger, mais de l'ouvrir également aux passagers arrivant de l'étranger.

Nous vous soumettons en annexe un projet de loi fédérale sur l'achat de marchandises dans les boutiques hors taxes des aéroports accompagné des explications afin que vous puissiez nous faire part de votre position. Nous vous invitons particulièrement à donner votre avis sur la question juridique présentée dans le rapport explicatif, au dernier paragraphe du chiffre 1.

Il est possible de se procurer des exemplaires supplémentaires de la documentation mise en consultation sur le site Internet <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Votre prise de position doit être communiquée par écrit à la:

Direction générale des douanes
Section Véhicules et redevances sur le trafic routier
Monbijoustrasse 40
3003 Berne

ou par courrier électronique à urs.luechinger@ezv.admin.ch.



Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

H.-R. Merz
Conseiller fédéral

Annexes:

- projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- liste des organisations consultées (d, f, i)